

Renseignements à remplir pour la déclaration d'impôt 2019

	Contribuable 1	Contribuable 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Domicile actuel depuis quand		
Profession		
Employeur		
Lieu d'activité		
Taux d'activité		
N°AVS		
Nationalité		
Etat civil		
Permis de séjour		
Mail		
Téléphone		

Pour les personnes avec permis B

Votre fortune en Suisse dépasse-t-elle CHF 56'000.— pour un contribuable seul ou CHF 112'000.— pour un couple marié ou en partenariat enregistré

OUI NON

Possédez-vous des biens immobiliers à l'étranger :

OUI NON

Enfants :

Nom	Prénom	N°AVS	Né(e) le	Lieu de domicile	Activité	Gain annuel au 31.12

Pour les salariés

- Certificat(s) de salaire(s)
- Attestation des indemnités pour pertes de gains reçues (maladie, accident, chômage, service militaire, etc....)
- Kilomètres du domicile au lieu de travail : Madame Monsieur.....
- Nombre de trajets par semaine : Madame Monsieur
- Moyen de transport : Madame Monsieur
- Frais de repas Combien de repas pris à l'extérieur par semaine ?
 - Participation de l'employeur aux frais de repas ? OUI NON
- Copie des justificatifs pour frais professionnels (frais de perfectionnement, formation, etc...)

Pour les indépendants

- Comptabilité faisant ressortir votre le bénéfice net de l'activité

Pour les retraités

- Attestations rentes AVS et AI
- Attestations rentes viagères
- Attestations caisses de pensions, retraites
- Attestations cotisations AVS pour les moins de 65 ans qui n'ont pas d'activité lucrative

Pour les cotisations au 2^{ème} pilier (rachat) et 3^{ème} pilier (comptes 3a et polices assurances-vie 3a et 3b)

- Attestations assurance vie avec valeur de rachat et montant de la cotisation annuelle
- Attestations des cotisations annuelles du compte bancaire 3^{ème} pilier
- Attestations du montant de rachat du 2^{ème} pilier (LPP)

Pour les avoirs en comptes et dépôts titres

- Attestations d'intérêts des comptes bancaires et postaux (ATTENTION certains comptes peuvent avoir plusieurs boucllements par année)
- Relevé fiscal au 31.12 du dossier-titre
- Relevé d'actions/fortune placée dans des sociétés privées

Pour les dettes hypothécaires/crédits privés et cartes de crédit

- Attestations des intérêts débiteurs (comptes bancaires)
- Attestations des intérêts hypothécaires (aux échéances)
- Attestations des intérêts pour les crédits privés

- Justificatif de boucllement relevant les intérêts débiteurs pour les cartes de crédit

Pour les propriétaires de véhicules/motos/etc....

- Valeur du véhicule

Pour les propriétaires de biens immobiliers en Suisse

- Date d'achat Date de vente (si en 2018)
- Surface du logement en m2
- Adresse du bien (rue et localité)
- Année de construction
- N° de parcelle
- Logement principal
- Logement secondaire/de vacances
- Objet de rendement
- Copie de l'état locatif ou contrat de bail
- Copie du contrat de crédit
- Attestation de la valeur fiscale selon registre foncier (extrait du registre foncier ou copie de la facture de la dernière taxation fiscale)
- Justificatifs (factures) des frais d'entretien si elles dépassent 20 % de la valeur locative.

Divers

- Si locataire, montant du loyer net sans les charges
- Justificatifs du montant des pensions alimentaires touchées au 31.12
- Justificatifs du montant des pensions alimentaires payées au 31.12
- Justificatifs des frais médicaux, opticien, changement de lunettes, frais dentaires, etc... si elle dépassent 5 % du revenu net (demander l'attestation des prestations payées par l'assurances maladie)
- Justificatifs des dons ou versements à des parties politiques
- Justificatifs pour frais de garde pour les enfants de moins de 14 ans
- Justificatifs pour frais pour personne à charges (hors du ménage commun) maximum CHF 3'200.—
- Informations sur changement de la situation financière, héritage et/ou donation reçu ou effectué.
- Justificatifs concernant des collections d'art/d'objets de valeurs ou voiture de collection

A joindre obligatoirement

- les documents reçus par l'administration cantonale des impôts (déclaration originale)
- copie de la dernière déclaration d'impôt
- copie de la dernière décision de taxation